

DECISION N° 2026-91

**Relative à la signature des ordres de mission au sein
du Pôle Paris Centre Est Enfants**

Objet : Délégation de signature concernant Docteur Anne-Sylvie PELLOUX, cheffe du pôle Paris Centre Est Enfants, Madame Nadège MARTIN cadre coordonnatrice du pôle Paris Centre Est Enfants, Madame Nathalie ROUVIERE, cadre de santé, Madame Samia ADDALA, cadre de santé, Mme Anne-Solène TAILLARDAT, cadre socio-éducatif, Madame le Docteur Maëva MUSSO, Madame le Docteur Emma TABORELLI, Madame le Docteur Marie-Sophie BACHOLLET et Madame le Docteur Marie GILLOOTS, médecins au sein du pôle Paris Centre Est Enfants,

La Directrice par intérim des Hôpitaux Paris Est Val de Marne,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et R.6146-8,

Vu l'arrêté n°DOS-2023/3713 de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 13 décembre 2023 portant création des Hôpitaux Paris Est Val de Marne au 1er janvier 2024,

Vu l'arrêté de l'ARS du 08 avril 2026 nommant Madame Marie HOUSSEL, directrice par intérim des Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne à compter du 1er mai 2026,

Sur proposition de Docteur Anne-Sylvie PELLOUX, cheffe du pôle Paris Centre Est Enfants

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Madame le Docteur Anne-Sylvie PELLOUX**, cheffe du pôle Paris Centre Est Enfants, et **Madame Nadège MARTIN**, cadre coordonnatrice du pôle Paris Centre Est Enfants, pour signer, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement des patients :

- Des activités thérapeutiques
- Pour la réalisation d'examens médicaux
- Pour la réalisation d'actes de la vie courante
- Pour le transfert vers un autre établissement
- Pour l'accompagnement par des professionnels, de patients en soins sans consentement pour leurs audiences au Tribunal

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **concernant Docteur Anne-Sylvie PELLOUX, cheffe du pôle Paris Centre Est Enfants, Madame Nadège MARTIN cadre coordonnatrice du pôle Paris Centre Est Enfants, Madame Nathalie ROUVIERE, cadre de santé, Madame Samia ADDALA, cadre de santé, Mme Anne-Solène TAILLARDAT, cadre socio-éducatif, Madame le Docteur Maëva MUSSO, Madame le Docteur Emma TABORELLI, Madame le Docteur Marie-Sophie BACHOLLET et Madame le Docteur Marie GILLOOTS, médecins au sein du pôle Paris Centre Est Enfants, pour signer les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement des patients :**

- Des activités thérapeutiques
- Pour la réalisation d'examens médicaux
- Pour la réalisation d'actes de la vie courante
- Pour le transfert vers un autre établissement
- Pour l'accompagnement par des professionnels, de patients en soins sans consentement pour leurs audiences au Tribunal

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet à partir du 1er mai 2026 et remplace la décision n°2023-69 de la directrice générale des Hôpitaux Paris Est Val de Marne.

Article 4 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux Paris Est Val de Marne
- Monsieur le Trésorier des Hôpitaux Paris Est Val de Marne
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 1^{er} mai 2026

La Directrice Générale
par intérim Hôpitaux Paris Est Val de
Marne

Marie HOUSSEL
Directrice Générale
par intérim

